



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/331

Approbation d'une nouvelle convention de financement relative à l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros au CCAS, dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPA "Jean Jaurès" sis 286, avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Adaptation des crédits de l'opération, et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00001.

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/331 - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE DE 100 000 EUROS AU CCAS, DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'EHPA "JEAN JAURES" SIS 286, AVENUE JEAN JAURES A LYON 7E - ADAPTATION DES CREDITS DE L'OPERATION, ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2012-1, PROGRAMME 00001. (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation résidences de personnes âgées ».

Par délibération n° 2014/193 du 16 juin 2014, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle de l'AP n° 2012-1 « Programme 2012-2014, réhabilitation des résidences de personnes âgées, programme 00001 ».

En concertation avec la Ville de Lyon, le CCAS a programmé la réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) "Jean Jaurès" sis 286, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Le CCAS, propriétaire des bâtiments, assure la conduite de l'opération, dont il a évalué le coût à 4 200 000 euros TTC.

Pour la réalisation des travaux, le CCAS avait sollicité une subvention d'équipement de 3 500 000 euros.

Par les délibérations n° 2012/4586 du 2 juillet 2012 et n° 2013/6079 du 20 décembre 2013, vous avez approuvé le versement de cette subvention d'équipement et la signature d'une convention de financement avec le CCAS précisant les modalités et les conditions de son versement.

Cependant, les marchés de travaux relatifs à cette opération ont été attribués pour un montant supérieur à l'estimation et la DIRECCTE a exigé des prélèvements supplémentaires, le lot désamiantage en a été fortement impacté.

Aussi, il vous est proposé d'approuver 100 000 euros de crédits supplémentaires, soit 3 600 000 euros au total pour la réhabilitation de l'EHPA Jean Jaurès, et d'adopter une nouvelle convention de financement qui abrogera et remplacera la précédente.

Cette dépense sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2012-1 « Programme 2012-2014 Réhabilitation des résidences de personnes âgées », programme 00001 « Solidarité jeunesse ».

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, n° 2012/4586 du 2 juillet 2012, n° 2013/6079 du 20 décembre 2013 et n° 2014/193 du 16 juin 2014 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7° arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. Une subvention d'équipement complémentaire de 100 000 € est allouée au CCAS de la Ville de Lyon, dans le cadre de la réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées « Jean Jaurès » à Lyon 7° portant le montant total de la subvention de cet établissement de 3 600 000 €. La dépense sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2012-1 « Programme 2012-2014 réhabilitation des résidences de personnes âgées », programme 00001 « Solidarité, jeunesse ».

2. Le nouveau montant de l'AP est fixé à 6 430 000 €.

3. La convention de financement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS est approuvée et abroge la précédente convention.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, programme 00001, opération 60RPA002, AP 2012-1, selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- déjà réalisé : 2 930 000 € ;
- 2014 : 3 000 000 € ;
- 2015 : 500 000 €.

6. La dépense sera imputée sur la nature 2041622, fonction 523.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE